

Forger des boucliers pour nos enfants

Perspectives de parents
engagés dans les milieux scolaires
sur la lutte contre l'intimidation

Mémoire déposé au ministère de la famille
dans le cadre des réflexions sur le renouvellement
du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer
l'intimidation et la cyberintimidation



NOVEMBRE 2024



MÉMOIRE DU RCPAQ

Forger des boucliers pour nos enfants : perspectives de parents engagés dans les milieux scolaires sur la lutte contre l'intimidation.

Le Regroupement	3
Introduction	4
L'intervention en milieu scolaire	4
RECOMMANDATION no 1	6
Contrecarrer les sources de l'intimidation	7
RECOMMANDATION no 2	8
Plans de lutte contre la violence et l'intimidation	8
RECOMMANDATION no 3	9
Protection des victimes	9
RECOMMANDATION no 4	11
Conclusion	11

Le Regroupement

Le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) porte la voix de plus de 1500 parents, francophones et anglophones, engagés dans la gouvernance du réseau scolaire public de leurs régions, qui représentent les familles d'environ 200 000 élèves québécois, soit 20 % de l'ensemble des élèves du Québec. Nous soutenons, informons et accompagnons tout parent qui nous interpelle, peu importe de quelle région, centre de services scolaire ou commission scolaire il est au Québec.

Le RCPAQ considère toujours le partage d'opinions, de connaissances et d'informations, la discussion, la recherche de consensus et le travail collaboratif comme des facteurs de réussite dans le développement des orientations politiques. Nous sommes pragmatiques et savons bien distinguer le possible de l'improbable, ainsi nous présentons des idées tangibles et constructives, basées sur la réalité quotidienne des parents et des élèves québécois.

Par notre mandat de représentation, nous nous limitons à porter la voix des parents dans le contexte du système scolaire. Nous avançons des positions concertées et unies en focalisant sur les points communs de nos membres, tout en considérant les conditions particulières et les positions diverses et distinctes de chacun.

Les comités de parents membres du RCPAQ

- Comité de parents de Laval (CSS Laval)
- Comité de parents des écoles de Montréal (CSSDM)
- Comité de parents du Centre de services scolaire de Beauce-Etchemin
- Comité de parents du Centre de services scolaire des Chênes
- Comité de parents de la Commission scolaire Eastern Townships
- Comité de parents du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
- Comité de parents de la Commission scolaire Central Québec

Il est important de souligner et de ne pas oublier que les parents que nous représentons sont des participants à la gouvernance scolaire qui le font de façon bénévole.

Introduction

La lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation est devenue, au cours des dernières années, une des priorités pour de nombreux milieux éducatifs et familiaux. Ce phénomène touche un grand nombre de jeunes, ainsi que d'autres groupes vulnérables, provoquant des répercussions profondes sur le bien-être psychologique, social et scolaire des victimes¹.

Avec l'avènement des technologies numériques et l'omniprésence des réseaux sociaux, les jeunes sont exposés à des formes d'intimidation qui peuvent être particulièrement insidieuses et persistantes. La cyberintimidation est une variante d'intimidation grandissante qui affecte de plus en plus nos enfants. En tant que parent, il est essentiel de comprendre l'ampleur de ce problème et de prendre des mesures pour protéger nos enfants, leur apprendre à déceler les dangers, s'en éloigner et les dénoncer.

La cyberintimidation, bien que se déroulant dans un environnement virtuel, a des conséquences réelles sur le bien-être des victimes. Des recherches menées à l'Université de Montréal²³ ont exploré les impacts de la cyberintimidation sur les victimes. Ces études suggèrent que la cyberintimidation peut avoir des effets psychologiques significatifs et comparables à ceux de l'intimidation en personne, bien que les manifestations puissent différer selon les individus et les contextes.

Les jeunes victimes peuvent souffrir d'anxiété, de dépression et même avoir des pensées suicidaires. En fait, la différence majeure entre une intimidation plus « traditionnelle » et la cyberintimidation est la facilité de diffusion et d'anonymat que permet l'espace virtuel. Ce n'est pas à l'avantage des victimes, bien au contraire.

Conscients de l'ampleur de la situation, les milieux scolaires et les familles ont mis en place plusieurs mesures pour contrer et prévenir ces comportements, bien que leur portée et leur efficacité restent à améliorer.

L'intervention en milieu scolaire

En milieu scolaire, diverses initiatives ont vu le jour pour sensibiliser, éduquer et fournir un soutien aux élèves, qu'ils soient victimes, témoins ou même auteurs de comportements intimidants. Une des premières stratégies consiste à organiser des campagnes de sensibilisation régulières. Ces campagnes, en multipliant les messages de prévention et de respect, visent à informer les élèves sur les conséquences graves de l'intimidation et à encourager des valeurs d'empathie, de tolérance et de bienveillance.

¹ L'intimidation à l'école a des conséquences à long terme, selon une étude | La Presse

² Les effets de la cyberintimidation chez les filles qui en sont la cible, Nancy Ryan (Université de Montréal 2011)

³ La cyberintimidation : une étude auprès des jeunes, Bouré, Couttignane et Muça (Université de Montréal 2022)

Cependant, malgré les efforts déployés, les mesures en place présentent certaines limites, tant au niveau de leur accessibilité que de leur uniformité et de leur portée auprès de nos enfants. Premièrement, certains élèves hésitent encore à signaler les incidents d'intimidation, que ce soit par crainte de représailles ou par méconnaissance des démarches à suivre. De plus, les enseignants et le personnel scolaire, bien que souvent en première ligne pour intervenir, se sentent parfois démunis face à la complexité de certains cas, notamment ceux de cyberintimidation.

Le manque de formation spécialisée pour reconnaître et gérer ces nouvelles formes d'intimidation en ligne est cité comme un obstacle. Cela complique leur capacité à intervenir rapidement et efficacement, réduisant ainsi l'impact des actions de prévention. Et soyons réalistes: le personnel scolaire est déjà débordé au point où nous sommes certainement rendus à nous demander si ces phénomènes de société doivent tous être pris en charge par l'école. Voilà une demande de spécialisation que nous ne pouvons pas imposer aux enseignants, dans le contexte actuel de leur travail.

Pour faire face à cette réalité changeante, il est essentiel de disposer de ressources spécialisées, capables d'intervenir de manière informée et adaptée aux préoccupations des jeunes d'aujourd'hui et de les guider dans leurs interactions sociales. Rappelons-nous que c'est une des missions fondamentales de notre système d'éducation.

Avoir des ressources dédiées aux compétences sociales qui prennent en charge les situations et la sensibilisation en matière d'intimidation tout en connaissant les référents culturels, les tendances et les phénomènes viraux actuels, permettrait non seulement une intervention plus efficace, mais également de favoriser le respect, la compréhension, la confiance et la collaboration entre l'intervenant et les élèves.

Quand il faut qu'on explique le contexte, les « trends » et la technologie avant de présenter notre problème, par exemple expliquer que dans TikTok on peut envoyer un message à quelqu'un directement, ça devient trop lourd et souvent on préfère laisser faire.

- Y.M. - Élève de 5^e secondaire du CSS des Affluents

Les réseaux sociaux comme TikTok, Instagram, et YouTube sont des vecteurs puissants d'influence, avec des mèmes, des défis viraux, et des figures publiques qui marquent le quotidien des élèves. Comme l'intimidation peut y prendre son inspiration sous diverses formes, allant de moqueries collectives sur une vidéo à des comportements d'exclusion fondés sur des codes vestimentaires ou d'apparence, une ressource spécialisée, qui suit de près ces phénomènes serait à même de comprendre les contextes dans lesquels surviennent les actes d'intimidation et, par conséquent, d'y répondre de manière adaptée et pertinente. Cette compréhension fine des dynamiques sociales est cruciale pour éviter des malentendus qui pourraient renforcer la méfiance des jeunes envers les adultes ou donner l'impression que les interventions sont déconnectées de leur réalité.

De plus, des ressources dédiées permettent également d'établir des relations de confiance et de proximité avec les élèves. En connaissant et en comprenant les référents culturels des jeunes, les

intervenants peuvent parler le même langage qu'eux, ce qui favorise une connexion authentique et un dialogue ouvert. Cette proximité culturelle donne aux élèves le sentiment d'être compris, ce qui est essentiel pour créer un climat de confiance et de respect mutuel. Plutôt que de percevoir l'intervenant comme une figure d'autorité éloignée, les jeunes peuvent le voir comme un allié, quelqu'un qui non seulement comprend leurs réalités, mais qui est à leur côté pour les aider à naviguer dans les situations d'intimidation. Cela facilite grandement la collaboration et augmente les chances que les élèves se confient ou cherchent de l'aide lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'intimidation, que ce soit comme victimes, auteurs ou témoins.

Cette collaboration accrue permet aussi de développer des interventions mieux ciblées et plus créatives. Par exemple, les ressources spécialisées peuvent utiliser des mêmes, des vidéos ou des outils numériques pour sensibiliser aux effets négatifs de l'intimidation de façon qui résonne avec les élèves. L'utilisation de supports et de références que les élèves connaissent et aiment permet de rendre les messages plus accessibles et plus percutants. De plus, les intervenants peuvent identifier des leaders positifs parmi les élèves qui sont actifs sur les réseaux sociaux et travailler avec eux pour promouvoir un climat bienveillant et inclusif. En valorisant les talents et les intérêts des élèves, ces initiatives non seulement combattent l'intimidation, mais renforcent aussi le sentiment d'appartenance à l'école et la confiance en soi des jeunes en plus de les outiller sur les conséquences de leurs actions de manière constructive et non punitive.

L'école est non seulement un lieu d'apprentissage académique, mais également un espace de vie sociale où les élèves doivent apprendre à coexister, à s'accepter et à se respecter. Investir dans des ressources spécialisées pour lutter contre l'intimidation, c'est investir dans un avenir où les jeunes se sentent soutenus et en sécurité. Bien entendu, sachant que tout le réseau de l'éducation, mais aussi celui des services sociaux est en situation de pénurie de personnel, nous proposons ici un rôle dédié et non pas une personne dédiée. Certains professionnels ou intervenants déjà présents dans les écoles pourraient jouer ce rôle spécialisé en compétences sociales, en matière d'intimidation tout en connaissant les référents culturels du moment.

Il est important de bien « emballer » ce rôle d'intervenant. Nous proposons ici une ressource spécialisée pour lutter contre l'intimidation, mais ce rôle devrait être présenté de façon plus positive et bienveillante. Chaque école a déjà eu, par le passé, un animateur pastoral qui jouait souvent ce rôle de guide social, communautaire et éthique auprès des élèves. Le pendant laïque de cet animateur pourrait être joué par un intervenant, comme nous le proposons, qui comprend les codes sociaux actuels et qui aurait le pouvoir non seulement de résoudre des conflits, mais aussi de prévenir leur apparition en créant un dialogue sincère et ouvert avec les élèves. Cela représente une étape essentielle pour faire de l'école québécoise un espace inclusif où chaque élève peut s'épanouir, socialiser et se développer pleinement.

RECOMMANDATION n° 1

Munir les écoles d'un intervenant dédiées au développement des habiletés sociales des élèves ayant une spécialisation et une connaissance des référents culturels du moment, afin d'intervenir auprès des élèves en toute connaissance de cause et favoriser le respect, la compréhension, la confiance et la collaboration entre cet intervenant et les élèves.

Contrecarrer les sources de l'intimidation

Les discours haineux en ligne sont devenus un fléau moderne, envahissant nos plateformes numériques et menaçant la vie quotidienne des jeunes, y compris dans l'environnement scolaire. Ce type de discours, souvent dissimulé sous couvert de liberté d'expression, a des conséquences bien réelles qui ne se limitent pas aux seuls échanges virtuels. Les interactions en ligne peuvent s'infiltrer dans la vie des élèves, exacerbant des comportements d'intimidation entre élèves.

Cet effet pervers des discours haineux en ligne, en particulier parmi les jeunes, requiert attention et vigilance. Dans ce contexte, il est essentiel de travailler à une meilleure régulation des contenus haineux afin de limiter leur influence toxique sur les élèves et de les protéger éventuellement de l'intimidation.

L'évolution rapide de la technologie et des plateformes de médias sociaux a modifié la manière dont les élèves interagissent entre eux. Si ces plateformes facilitent l'échange d'idées et la socialisation, elles sont également devenues des espaces où se propagent des discours haineux qui ciblent souvent certains groupes précis. Les jeunes sont particulièrement vulnérables à ces messages, car ils n'ont pas toujours les outils critiques pour analyser les propos discriminatoires qui circulent en ligne. En conséquence, ces discours peuvent déboucher sur des comportements d'intimidation à l'école, créant un environnement hostile pour certains élèves et nuisant à leur bien-être émotionnel et psychologique.

L'intimidation à l'école est un phénomène grave aux répercussions dévastatrices sur la santé mentale des jeunes. Par exemple, une enquête européenne intitulée *NetChildrenGoMobile*⁴ a observé que l'exposition à des contenus haineux en ligne peut influencer les comportements des jeunes, augmentant ainsi les risques de harcèlement et de victimisation dans les environnements scolaires.

Les enfants et adolescents qui sont ciblés par des discours de haine sur les médias sociaux sont plus susceptibles de devenir des victimes d'intimidation en personne, car ces messages légitiment souvent la violence verbale et physique. L'effet de groupe amplifié par les réseaux sociaux peut également encourager certains jeunes à se joindre à l'intimidation pour ne pas se sentir exclus, transformant des situations de conflits individuels en un véritable lynchage collectif.

En outre, les plateformes en ligne offrent aux intimidateurs un sentiment d'anonymat, ce qui rend l'intimidation d'autant plus facile. Cet anonymat déshumanise les victimes et incite les intimidateurs à adopter des comportements qu'ils n'oseraient peut-être jamais adopter en personne. Cela crée un climat de terreur pour les victimes, qui peuvent se sentir isolées, impuissantes et sans soutien. Les conséquences pour les jeunes victimes vont de la peur et l'anxiété à des troubles psychologiques graves et même au désespoir pouvant conduire à des actes irréparables. Toutes ces conséquences impactent également la réussite éducative des élèves. Les écoles se retrouvent donc confrontées à des situations de crise qui auraient pu être évitées si des mesures de prévention avaient été mises en place.

⁴ [NetChildrenGoMobile](#)

Dans ce contexte, il est essentiel de se doter d'outils qui permettent un meilleur contrôle des discours haineux dans l'univers virtuel. Le projet de loi C-36⁵, déposé par le gouvernement fédéral en 2021, constitue une tentative de lutter contre la haine en ligne, en cherchant à responsabiliser les auteurs de discours haineux ou violents. Cependant, ce projet de loi n'a franchi que la première étape dans le processus législatif et en raison des élections imminentes au niveau fédéral, et d'un possible changement de gouvernement à l'horizon, il risque d'être oublié. Il nous apparaît nécessaire de collaborer avec le gouvernement fédéral pour élargir le concept de discours haineux, afin d'inclure les propos prônant toute discrimination délibérée et ciblée envers un groupe. Collectivement, nous devons disposer d'outils efficaces pour mieux prévenir et contrôler les effets de ces messages, tant en ligne qu'à l'école.

L'influence des discours haineux en ligne sur les comportements d'intimidation à l'école est une réalité qui ne peut être ignorée. Les conséquences sur la santé mentale et la sécurité des élèves sont graves et exigent une réponse appropriée. Ce n'est qu'à travers une collaboration étroite entre les gouvernements, les écoles, les parents et les plateformes numériques que nous pourrions espérer créer un environnement sécuritaire et inclusif pour tous les élèves.

RECOMMANDATION n° 2

Dans l'esprit du projet de loi C-36 et en collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec doit travailler à élargir le concept de discours haineux afin d'inclure les propos prônant toute discrimination nuisible, délibérée et ciblée envers un groupe et se doter d'outils permettant un meilleur contrôle de ces messages dans l'univers virtuel.

Plans de lutte contre la violence et l'intimidation

La cyberintimidation est malheureusement devenue un élément incontournable du quotidien de nos enfants, et il est primordial d'en tenir compte pour assurer un environnement sécuritaire pour tous à l'école. Dans un contexte où les interactions en ligne des élèves occupent une place grandissante, la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école doit évoluer pour inclure ces nouvelles réalités.

Les initiatives prévues par les plans de lutte contre l'intimidation et la violence, telles que mandatées par la Loi sur l'instruction publique, ont déjà permis des progrès dans la prévention des comportements violents et d'intimidation au sein des écoles. Cependant, ces plans demeurent centrés sur des situations qui se produisent dans les espaces physiques de l'établissement. Or, l'intimidation et la violence ne s'arrêtent pas aux portes de l'école, elles se poursuivent et s'amplifient souvent dans les sphères numériques que fréquentent les élèves. Les réseaux sociaux, les applications de messagerie et même les jeux en ligne deviennent des vecteurs de violence, de harcèlement et d'intimidation, et il est temps que nos politiques évoluent pour faire face à cette réalité.

⁵ C-36 (43-2) - LEGISinfo - Parlement du Canada

Contrairement à l'intimidation en présence, la cyberintimidation est souvent anonyme, se produit en continu et peut atteindre une audience beaucoup plus large. Cela crée un sentiment d'impuissance chez les victimes et participe à rendre le climat scolaire toxique. Face à de telles situations, il est crucial que les écoles soient mieux outillées pour intervenir efficacement, et selon nous, cela nécessite l'élargissement du champ d'application des plans de lutte actuels pour inclure ces comportements en ligne.

On pourrait avancer que les écoles ne peuvent pas tout contrôler et que la responsabilité des actions en ligne dépasse leur champ de compétence. Cependant, l'intimidation en ligne entre des élèves d'un même établissement est une extension des dynamiques présentes au sein de l'école, et il est donc légitime que l'école puisse intervenir. Plutôt que de voir cet élargissement comme une lourde charge supplémentaire, nous devrions le considérer comme une opportunité d'éducation et de prévention, qui contribuera à réduire l'intimidation sous toutes ses formes.

De plus, élargir la portée des plans de lutte pour inclure la cyberintimidation permettrait de mieux coordonner les actions de prévention et d'intervention. Actuellement, les initiatives visant à lutter contre l'intimidation en ligne sont souvent fragmentées et relèvent de multiples acteurs : parents, plateformes numériques, policiers, etc. En intégrant ces éléments dans les plans de lutte, nous donnons aux écoles un encadrement clair pour réagir face à ces situations, ce qui augmenterait la cohérence des actions et améliorerait la sécurité des élèves.

Il est évident que les plans de lutte contre l'intimidation ne sont pas des outils parfaits. Leur mise en œuvre rencontre des défis, et il est parfois difficile de traduire les principes prévus sur papier en actions concrètes et efficaces. Toutefois, en tant qu'outil pour faire face à ces problématiques dans les milieux scolaires, nous ne pouvons les écarter, ne serait-ce que pour forcer une réflexion du milieu à ce sujet.

Élargir ces plans pour y inclure l'intimidation faite en ligne a le potentiel de renforcer leur pertinence et leur utilité. La cyberintimidation est une réalité qui ne peut plus être ignorée par les écoles. En ayant des mécanismes préétablis pour y faire face, les écoles seraient mieux équipées pour agir rapidement et de manière adaptée, plutôt que de laisser les situations s'aggraver sans cadre précis pour intervenir et venir ainsi tenir le climat de l'école.

RECOMMANDATION n° 3

Élargir la portée des plans de lutte contre la violence et l'intimidation pour inclure celle faite en ligne lorsqu'elle implique des élèves de l'établissement scolaire.

Protection des victimes

Le courage des victimes d'intimidation est souvent mis à rude épreuve dans le milieu scolaire. Ce courage se heurte trop fréquemment à l'indifférence ou à l'inaction des établissements d'enseignement. Lorsqu'un élève dénonce son intimidateur, il devrait pouvoir compter sur l'appui

ferme et inconditionnel de l'école et du centre de service scolaire ou de la commission scolaire. Malheureusement, la réalité nous montre que des victimes, après avoir fait le pas difficile de la dénonciation, constatent que leur situation reste inchangée.

L'inaction des milieux scolaires n'est pas sans conséquences graves, non seulement sur le plan psychologique des jeunes victimes, mais aussi pour leurs familles, qui se retrouvent souvent démunies face à l'incapacité de l'école d'intervenir efficacement. Plusieurs cas d'intimidation au Québec ont fait les manchettes dans les dernières années en illustrant cette inaction^{6,7,8}. En octobre 2024, une étude a révélé que plus d'un élève sur sept a subi une forme de violence de la part d'un adulte à l'école, soulignant un manque de réaction appropriée de la part des institutions éducatives⁹. Ces situations illustrent les défis auxquels sont confrontés les victimes d'intimidation et leurs parents et le besoin urgent d'une intervention plus efficace et systématique de la part des établissements scolaires.

Pour les victimes, cette inaction peut mener à des sentiments d'impuissance, de dévalorisation et même à des dépressions sévères. Les familles des victimes sont souvent obligées de prendre des mesures drastiques, telles que changer d'école, ce qui représente une décision lourde de conséquences pour l'élève qui voit sa routine, son cercle social et son sentiment de sécurité ébranlés¹⁰.

L'une des grandes injustices de ces situations réside dans le fait que ce sont souvent les victimes qui subissent les dommages collatéraux. Il est inacceptable qu'un élève qui a eu le courage de dénoncer un acte d'intimidation soit celui qui doit changer d'école ou adapter son comportement pour éviter son agresseur. Les conséquences de l'intimidation devraient être supportées par ceux qui en sont responsables et non pas par ceux qui la subissent. Une telle mesure envoie un message dangereux aux jeunes : celui qui dénonce finit par en subir les conséquences, tandis que l'intimidateur s'en sort sans trop de difficultés.

Il est crucial que tous les adultes présents à l'école et tous les administrateurs de nos centres de services scolaires et commissions scolaires assument leur responsabilité envers les élèves victimes d'intimidation et qu'ils se démarquent par leur volonté d'agir. La responsabilité du réseau scolaire est de garantir un environnement sécuritaire à tous les élèves, ce qui implique d'écouter les victimes et de prendre des mesures concrètes pour empêcher la poursuite des actes d'intimidation. Il ne devrait pas y avoir de transfert de l'inconfort et des conséquences sur les épaules de ceux qui souffrent déjà.

Il faut protéger les victimes, non seulement contre les intimidateurs, mais aussi contre les conséquences injustes qui suivent souvent la dénonciation. Les principes de justice veulent que les agresseurs soient tenus responsables de leurs actes et non que les victimes continuent d'être celles qui doivent s'adapter et souffrir davantage. Le système scolaire a le devoir de soutenir ces jeunes courageux qui osent parler et de leur offrir un milieu où ils peuvent étudier sans crainte.

⁶ [Son fils quitte l'école à 13 ans pour assurer sa sécurité — 104.7 Outaouais](#)

⁷ [Intimidation à l'école: une famille poursuit son centre de services scolaire pour 18 millions \\$ | TVA Nouvelles](#)

⁸ [Journal de Montréal, 17 février 2024](#)

⁹ [Journal de Montréal, 30 octobre 2024](#)

¹⁰ [Intimidation à l'école : « Je priais pour mourir » | Radio-Canada](#)

RECOMMANDATION n° 4

Assurer aux victimes d'intimidation que leurs dénonciations mèneront à des actions et les protéger des dommages collatéraux dans l'élaboration des interventions et possibles sanctions.

Conclusion

L'implication des parents dans la prévention de l'intimidation dépend fortement des ressources et des connaissances auxquelles ils ont accès. Tous n'ont pas les mêmes ressources et habiletés pour aborder efficacement l'intimidation, en particulier sous sa forme virtuelle, avec leurs enfants.

Afin de mieux sensibiliser les familles et les aider à repérer les premiers signes d'intimidation, il est essentiel de mettre à leur disposition des documents rédigés de manière claire et accessible. Bien que notre organisation travaille déjà en ce sens¹¹, nos moyens demeurent limités.

Dans le milieu scolaire, les mesures de prévention et d'intervention manquent parfois de cohérence d'un établissement à l'autre, créant des inégalités dans l'encadrement et le soutien des jeunes. Par ailleurs, certaines campagnes de sensibilisation peinent à rejoindre les référents du quotidien des élèves, réduisant ainsi leur impact. Il est donc crucial de fournir des informations sur les dimensions psychologiques, sociales et technologiques, de l'intimidation et de la cyberintimidation bien adaptées à chacun des acteurs concernés : personnel scolaire, parents et élèves.

Encourager l'acquisition de connaissances spécifiques, la compréhension des effets néfastes d'une situation d'intimidation et la maîtrise des outils numériques, des comportements à risque et des bonnes pratiques constitue indéniablement un pas vers un environnement plus sécuritaire et bienveillant.

¹¹ <https://rcpaq.org/coffre-a-outils/cyberintimidation-guide-pour-les-parents/>



**POUR ET PAR LES PARENTS
AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET
DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS**

1200, boulevard Saint-Martin Ouest Suite 130
Laval (Québec) H7S 1M5
info@rcpaq.org
579 779-9778

rcpaq.org

